



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession d'une parcelle de terrain à BRUMATH.

#### Rapport n° CP/2014/196

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession à la Commune de BRUMATH d'une parcelle de terrain, issue du domaine privé du Département, destinée à la réalisation d'un city stade.

Suite à la rectification de la RD 30 à BRUMATH et la création d'un passage surélevé au-dessus de la voie ferrée, le Département du Bas-Rhin est resté propriétaire d'un délaissé cadastré sous section AH n°36 au lieu-dit « Beim Grossen Eichbaum » d'une superficie de 63,25 ares.

La Commune de BRUMATH a émis le souhait d'acquérir cette parcelle, pour y implanter un city stade, en raison de sa proximité avec d'autres équipements publics (gare ferroviaire, courts de tennis, stade).

Consultés à cet effet, les services du Département du Bas-Rhin n'ont pas émis d'objections quant à la cession de ce terrain.

La parcelle a été estimée par France Domaine à une valeur vénale de 17 000€.

Le Conseil Municipal de la Commune de BRUMATH s'est prononcé favorablement sur cette acquisition, dans ces conditions, lors de sa séance du 7 octobre 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22713	77-775-621	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve la cession à la commune de BRUMATH de la parcelle cadastrée sous section AH n° 36 d'une superficie de 63,25 ares au prix global de 17 000€,*

- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte de vente afférent à cette cession.*

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL